

La gendarmerie nationale est une force armée investie d'une mission de sécurité et de paix publiques, appelée à agir aussi bien dans le champ de la police judiciaire, que de celui du maintien de l'ordre ou de l'action militaire. Quelles que soient les circonstances (paix, crise, guerre), elle assure la continuité de l'action de l'État, sur l'ensemble du territoire français. Profondément ancrée dans les territoires, que son maillage territorial lui permet de contrôler, elle reste fidèle à sa vocation première de surveillance des flux.

La gendarmerie compte environ 103000 personnes militaires et civils et près de 30000 réservistes dont 3000 sont employés quotidiennement. Ses missions s'articulent autour de 4 pôles.

1. Rassurer et protéger

C'est la finalité essentielle de la gendarmerie départementale qui, dans son action est régulièrement renforcée par les réservistes et les gendarmes mobiles. S'appuyant sur sa proximité avec la population, elle développe trois volets essentiels :

- La prévention de la délinquance qui consiste, par la mise en œuvre de mesures actives et dissuasives, à empêcher la commission d'infractions. Les unités développent des partenariats avec des acteurs économiques et apportent des conseils de préventions aux particuliers et aux professionnels en s'appuyant sur les 2000 gendarmes correspondants sûreté répartis dans les brigades. La gendarmerie développe également une proximité numérique avec la population (facebook, twitter) afin de mieux l'associer aux actions de sécurité.
- La lutte contre l'insécurité routière qui vise à rendre plus sûre l'utilisation des axes routiers. Au quotidien, les unités de sécurité routière surveillent le réseau, informent les usagers, préviennent les comportements dangereux et répriment les infractions génératrices d'accidents.
- L'assistance et le secours aux personnes. La protection de la population est l'essence même de l'action des unités territoriales. Forte d'unités spécialisées (pelotons de haute montagne, hélicoptères, unités nautiques), la gendarmerie intervient également dans les espaces montagnards, marins et fluviaux.

2. Enquêter et interpeller

La gendarmerie traite chaque année plus d'un tiers des crimes et délits commis en France. Sa mission consiste à rechercher les infractions à la loi pénale, à les constater, à en rassembler les preuves et à en rechercher les auteurs. Dans ce domaine, les brigades territoriales sont renforcées par des unités judiciaires spécialisées. Le dispositif est complété par l'institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale (IRCGN) qui apporte son expertise en matière criminalistique.

3. Sécuriser et maintenir l'ordre

La gendarmerie mobile, forte de 109 escadrons, agit au quotidien pour prévenir les troubles à l'ordre public et renforcer la sécurité générale.

Ses missions sont multiples : opérations de maintien de l'ordre en métropole et outre-mer, renforcement de la gendarmerie départementale dans les zones de sécurité prioritaires, protection d'édifices sensibles, participation au dispositif VIGIPIRATE, protection d'ambassades à l'étranger.

La garde républicaine assure la protection de l'Élysée, de Matignon et des assemblées parlementaires.

4. Intervenir et défendre

Confrontée à la menace omniprésente du terrorisme, à une criminalité organisée souvent transnationale, la gendarmerie nationale a adapté sa posture et créé 150 pelotons de surveillance et d'intervention (PSIG) « Sabre » composés de militaires spécialement formés et équipés pour intervenir dans des situations délicates. Ces unités sont, si besoin, renforcées par le groupement d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN).

La gendarmerie, force armée, déploie plus de 500 militaires dans plus de 100 pays pour assurer la sécurité de nos ressortissants et concourir à l'action de la France pour la stabilisation de pays ou de régions en crise.





Le groupement de gendarmerie départementale de Haute-Vienne



Le groupement est l'échelon de commandement de la gendarmerie départementale au niveau du département. Il assure la sécurité de la population sur 193 des 200 communes du département (soit 52 % de la population totale), les communes de Limoges, Couzeix, Le Palais-sur-Vienne, Panazol, Feytiat, Condat et Isle dépendant de la police nationale avec laquelle la coopération est permanente.

Le groupement est subdivisé en 3 compagnies commandées par des officiers supérieurs : Bellac, Limoges et Saint-Junien.

Ces compagnies sont divisées en communautés de brigades (COB) ou brigades territoriales autonomes (BTA) réparties sur le territoire selon une logique de proximité (un ou plusieurs cantons). Ces brigades sont notamment chargées de l'accueil du public et du contact avec la population (y compris dimanches et jours fériés), des interventions suite à des appels d'urgence 17, de patrouilles de prévention-dissuasion et des investigations judiciaires initiales ou locales (par les officiers et agents de police judiciaire ainsi que par les techniciens en identification criminelle de proximité).

Votre COB de Saint-Laurent-sur Gorre compétente sur les communautés de communes de Ouest Limousin, et partie des Monts de Chalus et de Porte Océan, elle est commandée par le major **BICHAUD, Bruno** et comprend **21** personnels dont **13** officiers de police judiciaire sur trois sites: St Laurent Sur Gorre, Oradour Sur Vayres et Chalus. Elle dispose de personnels formés à votre disposition :

- un correspondant territorial de prévention (CTP) en charge des actions de préventions à destination des écoles, des seniors, des professionnels,
- 4 correspondants sûreté qui ont les compétences pour conseiller les professionnels et particuliers sur des mesures à prendre pour diminuer le risque d'atteintes aux biens.
- un correspondant nouvelles technologies, chargé de sensibiliser à la cybercriminalité

L'action de la COB de Saint-laurent-sur-Gorre est complétée par celle de diverses unités à vocation particulière :

Les unités spécialisées de police judiciaire : la brigade de recherches de Saint-Junien et une brigade départementale de renseignements et d'investigations judiciaires de Limoges. Ces unités prennent à leur charge les enquêtes nécessitant une technicité particulière ou une grande disponibilité. Elles disposent de militaires spécialisés dans les actes de police technique et scientifique (techniciens) ou dans les investigations complexes (cybercriminalité, analyse criminelle, portraits-robots...).

Le peloton de surveillance et d'intervention de Saint-Junien

Sous les ordres du commandant de compagnie, il a pour mission :

- de renforcer rapidement les brigades appelées sur les lieux d'un crime ou d'un délit, d'un incident ou accident, ou de tout autre événement troublant l'ordre public. Ils sont notamment équipés et entraînés pour effectuer des missions d'interpellations délicates.
- d'assurer, hors le temps de ces interventions, des missions de surveillance, de jour mais plus particulièrement la nuit, en complément des services effectués par les brigades territoriales pour optimiser la couverture territoriale.

Les unités de sécurité routière : L'escadron départemental de sécurité routière est composée de deux pelotons motorisés et de deux brigades motorisées dont celle de Rochechouart. En plus d'assurer la sécurité du réseau routier, ces unités luttent contre la délinquance sur les grands axes de communication.

Le centre d'opérations et de renseignement de la gendarmerie : chargé de réceptionner les appels 17 et d'engager les unités suite aux sollicitations de la population

Le groupe d'intervention cynophile de Limoges : 7 chiens formés dans la recherche de stupéfiants, de billets de banque, d'armes, et de personnes.

Les détachements de surveillance et d'intervention : Composés de réservistes et de gendarmes mobiles du département, ils complètent l'action de surveillance du territoire et de protection des populations.

Enfin, la gendarmerie étant basée sur les principes de subsidiarité et de complémentarité de ses unités opérationnelles, le groupement de gendarmerie départementale peut faire appel, lorsqu'il est confronté à des situations particulières, à des renforts de niveaux régional et zonal (moyens aériens et nautiques, section de recherches, gendarmerie mobile...) ou national (institut de recherches criminelles de la gendarmerie nationale, centre de planification et de gestion de crise, GIGN, ...).

- Pour de plus amples informations sur la gendarmerie et différents conseils préventifs : <http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/> ; <https://twitter.com/Gendarmerie>; <https://fr-fr.facebook.com/Gendarmerie.de.la.Haute.Vienne/>

- Pour localiser la brigade de gendarmerie la plus proche :

<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/ Sites/Gendarmerie/Contacts/Trouver-ma-gendarmerie>

- Pour effectuer une pré-plainte en ligne (atteinte aux biens avec auteur des faits inconnu) : <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>

- Pour consulter les appels à témoins de la gendarmerie nationale : <http://judiciaire.gendarmerie.interieur.gouv.fr/judiciaire/> ou [twitter gendarmerie](https://twitter.com/gendarmerie)

- Pour signaler un agissement illicite sur internet : <https://www.internet-signalement.gouv.fr/> ou <http://www.pointdecontact.net/> ; pour les spam : signal-spam.fr



